

Rapport de la commission chargée d'examiner

La gestion 2009/ préavis no 4/10

Au Conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) Préambule :

Fondé sur les articles 97 à 108 du Règlement communal et conformément au mandat qui lui a été confié, la commission de gestion (ci-après CoGest) a effectué un contrôle de la gestion de l'exercice 2009. La commission des finances (ci-après CoFin) a effectué un contrôle des comptes présentés par la Municipalité dans le préavis no 4/10.

La CoGest nommée en séance du Conseil communal du 25 août 2009 était composée de M. Michaël Fischer président, Catherine Aellen, Nicole Arni, Danièle Gonzalez, Thomas Buchanan, Philippe Tétaz, Luigi Golfiéri, Gotfried Roth et Jean-Pierre Rittener suppléants. Malheureusement M. Fischer et Mme Arni ont quitté le Conseil communal avant le début des travaux de la CoGest. La CoGest a fait appel aux deux suppléants mais a fonctionné à 7 membres, la soussignée est devenue rapporteur. La soussignée aurait souhaité qu'une élection complémentaire ait lieu. Malheureusement, en raison du règlement communal qui stipule que la commission est formée de 7 membres, les suppléants ne sont pas indispensables à renommer....dommage.

La commission s'est réunie à 5 reprises en séance plénière en plus d'une séance conjointe avec la CoFin, la Municipalité in corpore, la secrétaire municipale, le boursier communal et le chef des services techniques. La commission les remercie pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs nombreuses questions.

En ce qui concerne la traditionnelle visite des domaines, l'attention de la Cogest s'est portée cette année sur les transformations de l'Hôtel de ville, les travaux au Lignolat, la restauration de l'écrin de verdure, le fort (dernière acquisition communale !), sur le chantier de reconstruction après incendie de l'immeuble de Trévelin 18 et les portacabines de l'UAPE.

Nous avons été reçus au fortin par M. André Vietti, garde forestier et initiateur du projet d'achat par la commune de ce fort. Un acte de vandalisme perpétré il y a quelques temps, nous a empêché de pouvoir pénétrer à l'intérieur. Nous n'avons donc pas pu admirer les vestiges encore en place (mitrailleuse et canon) dans un parfait état, qui selon M. Vietti mettent en avant l'excellent niveau de conservation de ce fort. Il nous a expliqué son origine et son probable devenir en « mini musée » qui laissera une trace de l'histoire d'Aubonne de 1930 jusqu'en 1945. Nos remerciements à M. Vietti pour ses explications complètes.

Ces visites pédestres se sont terminées à la piscine d'Aubonne autour d'un repas offert par la Municipalité et préparé par le nouveau tenancier M. Serge Cuendet.
La commission remercie la Municipalité pour cette belle visite guidée et pour le repas qui a suivi.

Le rapport de la CoFin est annexé au présent rapport.

2) Examen de la gestion :

2.1. Suivi des vœux des CoGest précédentes :

CoGest 2000 :

Vœu no 7 : Tour du château : Etudier les contraintes liées a des visites guidées (sécurité, responsabilité juridique).

Actuellement pas de projet clair. La commission culturelle y réfléchit. C'est un projet conséquent qui demandera un gros investissement financier. Actuellement la tour n'est accessible au public que lors de manifestations.

Vœu no 8 : Réétudier les emplacements pour l'affichage publicitaire sur le territoire communal.

La Commune a peu de marge de manœuvre face à la SGA (société générale d'affichage) qui détient le monopole de cette forme de publicité. Les contrats sont à longue durée et les communes sont peu rétribuées.

CoGest 2001 :

Vœu no 4 : Affectation de la parcelle no 112, ch. De la Colline, dite « Le Champ du Serbe »

Différentes solutions ont été étudiées. Aucune d'entre elles n'a fait l'unanimité. Le terrain est trop en pente pour des jeux d'enfants. Ce projet est reporté à des jours meilleurs.

CoGest 2002 :

Vœu no 1 : Circulation en ville d'Aubonne : un échéancier des travaux à entreprendre est demandé.

Actuellement la Municipalité examine la possibilité du 30 Km/H. dans le carrefour de la Couronne et aux alentours. Elle travaille main dans la main avec la commission consultative qui a été créée à la suite de la pétition dans ce sens, qui avait récolté plus de 400 signatures.

Vœu no 2 : salles communales : demande pour qu'elles soient louées plusieurs fois sur un même week-end.

Actuellement ce n'est pas le cas. Des dérogations peuvent être obtenues ponctuellement mais ce service offert peut poser des problèmes liés au parcage des voitures, au Chêne notamment.

CoGest 2004 :

Vœu no 3.1 décompte final des préavis :

Actuellement ce vœu est réalisé. Le décompte final se fait lorsque le boursier a reçu la dernière facture. On peut alors voir s'écouler des mois voire même une ou plusieurs années entre le dépôt du préavis et le bouclage de ses comptes. L'information est donnée oralement au Conseil par le Municipal concerné.

CoGest 2006 :

Vœu 2.2 : Sécurité de l'Hôtel de ville : protection en cas d'incendie.

Pas de protection spécifique incendie pour le moment dans ce bâtiment. Un cylindre avec une clé a été posé à l'extérieur du bâtiment pour faciliter l'entrée des pompiers. L'ascenseur qui avait des problèmes de moteur a été réparé afin qu'il soit mis en conformité avec les normes ECA actuellement en vigueur.

Vœu 2.5 : séparer le rapport de gestion de celui des comptes :

Cela a été fait en 2007 uniquement. La Municipalité se voyait alors avec un gros travail à double et est rapidement revenue à l'ancien système qui voulait que le préavis soit élaboré avec le boursier et qu'il comprenne la gestion et les comptes qui sont toujours assez liés.

CoGest 2008 :

vœu 2.1 : Pour tous travaux d'un montant supérieur à Fr. 50'000.—la Municipalité s'engage a demander 3 offres comparables.

Actuellement des offres comparables sont systématiquement demandées et la loi sur les Marchés publics est respectée. Sauf pour les petits montants entre Fr. 5'000.—et 7'000.--. La Municipalité s'efforce toujours d'avantager dans la mesure du possible des entreprises locales.

2.2 Suivi des préavis 2009 :

No 1/09 : Rénovation du rural de la Couronne, restauration de l'enveloppe du bâtiment et création de 6 places de parc.

Les travaux ont fait l'objet d'oppositions ce qui a eu pour effet de retarder les débuts des travaux qui commencent à devenir urgents pour transformer ce bâtiment.

Actuellement les oppositions ont été levées et le permis a été accordé pour une mise hors d'eau uniquement. Ces travaux ont pu débuter au début du mois de juin. La servitude est toujours inscrite. La participation aux coûts des travaux qui concernent l'amélioration du carrefour de la couronne sera intégrée dans le préavis pour l'aménagement de la circulation à cet endroit et qui sera déposé probablement début 2011.

No 2/09 : Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment de l'Esplanade :

Le projet de réfection globale tel que souhaité par le Conseil communal et devisé à Fr. 3'600'000.—a été préparé et mis à l'enquête publique. Il a suscité des oppositions, de l'Etat d'une part et des riverains d'autre part. Ces oppositions sont toujours en cours d'analyse et la Municipalité attend également la position des différents services de l'Etat avec leurs

remarques. Ce n'est que lorsque toutes ces informations auront été collectées que des soumissions seront demandées.

Ces démarches sont longues et fastidieuses.

La troisième phase du crédit d'étude de Fr. 45'000.—qui avait été refusée par le Conseil communal sera intégrée dans la demande de crédit de construction. On espère un avancement du dossier pour la fin 2010 voire début 2011 mais pas avant.

Les travaux effectués courant 2009 ont été le nettoyage de la ventilation à la charge du propriétaire.

No 5/09 : Rue du Lignolat : crédit complémentaire, modification du carrefour avec la rue des Marchands.

Lors de la visite sur place nous avons pu constater que les travaux sont presque achevés. Il ne manque que la couverture bitumeuse qui recouvrira le haut de la rue du Lignolat et une partie inférieure de la rue des Marchands.

Les travaux de remise en état des trottoirs et du pavage d'une partie de cet endroit ont été effectués avec un vrai souci de conserver le cachet de cette ancienne rue pleine d'histoire : Ces travaux de remise en état ont été faits avec les techniques actuelles pour conserver l'aspect d'antan. Cela force l'admiration. Même les inégalités des escaliers ont été refaites...plus vraies que nature ! Ces travaux ont été effectués entièrement à la main par des paveurs. Nous avons été surpris d'apprendre que les pavés utilisés sont en basalte et proviennent du Vietnam ! En effet ce matériau ne se trouve pas en Suisse et se fait rare en Europe. Nous avons pu également admirer les deux fontaines qui ont été restaurées magnifiquement par un artisan de Cuarnens. Elles font partie du patrimoine de la Ville d'Aubonne qui en compte 13 et qui génèrent toutes ensemble une consommation annuelle de quelques 80'000m3 d'eau.

La cohabitation des travaux avec les riverains s'est bien déroulée. Seul subsiste le problème de parcage des voitures « squatter » dans la rue.

7/09 : participation au financement de nouveau carrefour rte d'Aubonne, ch. Des Jaccaudes à Montherod.

La Municipalité a adhéré rapidement à ce projet émanant de la Commune de Montherod. Elle n'a pas eu l'opportunité de lui intégrer une solution pour la desserte de l'Arboretum. La CoGest le regrette et cela fera l'objet d'un vœu.

9/09 : Reconstruction après incendie, assainissement et entretien de l'immeuble de Trévelin 18

Ces travaux de reconstruction portent sur la rénovation de 4 appartements de 2 pièces et 4 appartements de 3 pièces. Deux nouveaux appartements ont été créés dans les combles. Ces appartements sont spacieux et bien éclairés avec une jolie vue. Ce bâtiment était vétuste et n'était pas équipé de chauffage central. Il sera chauffé désormais au gaz avec un chauffage au sol. Des panneaux solaires seront installés pour chauffer la partie sanitaire.

La rénovation /reconstruction se fait en accord avec le label « Minergie ».

Le coût des futurs loyers n'est pas encore connu mais devrait rester « raisonnablement abordable ».

Les travaux avancent selon un calendrier qui devrait permettre de voir entrer le premier locataire à l'automne 2010 déjà.

Le budget initial est actuellement respecté.

10/09 : Installation des containers UAPE – Collège du Chêne.

Les containers sont destinés à accueillir des enfants scolarisés à Aubonne et qui ont entre 4 et 10 ans. L'accueil se fait entre 07h00 le matin et 18h30 le soir. Il y a 24 places disponibles et actuellement environ 50 enfants en tournus fréquentent ce lieu convivial.

3 personnes à temps partiel et deux stagiaires dont une apprentie assistante socio-éducative se relayent pour s'occuper des enfants.

Ces containers offrent un confort qui surprend quand on les regarde depuis l'extérieur. On entre alors dans un espace spacieux qui donne entière satisfaction aux enfants et aux animatrices qui y travaillent.

Pas de cuisine sur place mais des repas livrés : label fourchette verte !

La répartition financière prévue pour la prise en charge des enfants est la suivante : 40% à la charge des parents, selon leur revenu, 10% par l'état et 50% par les communes, mais cela peut varier selon la santé financière des habitants de la région concernée. La facturation des prestations se fait directement par l'UAPE mais la gestion des comptes est effectuée par M. Golay, boursier. Ce partenariat donne entière satisfaction.

Il arrive parfois que certains parents soient dans une situation financière difficile, momentanément ou pas. La responsable de l'UAPE qui constate un retard de paiement de la part des parents qui peut se révéler handicapant pour l'équilibre de la structure en tient informée la Municipale en charge du dossier. La Municipale peut alors actionner un fonds communal pour l'aide sociale. Cela suffit parfois à solutionner le problème.

Nos remerciements à Mme Caroline Babajee, présidente de l'UAPE pour son accueil et les informations qu'elle nous a fournies.

2.3 : Commentaires sur la gestion :

Administration communale :

2009 a vu le remplacement du statut du personnel communal, du boursier et du secrétaire Municipal. Ces changements se sont fait sans heurts et les nouveaux engagés donnent entière satisfaction.

Une étude est actuellement en cour auprès du Bureau Magnenat Conseils Sa, société qui a élaboré le nouveau règlement du personnel, pour former une personne aux Ressources Humaines.

Les locaux du bas de l'Hôtel de ville ont été rénovés et nous avons pu les visiter en compagnie de Mme Géraldine Kovar préposée au contrôle des habitants. Nous la remercions pour son accueil.

La luminosité des locaux a été améliorée en abattant des cloisons qui fermaient les espaces et en apportant une couleur claire aux murs. Le personnel qui y travaille en est pleinement satisfait.

Ces locaux jouxtent maintenant ceux de la police. M. le Sergent Logos nous a également reçu dans ses nouveaux locaux. Moins grands que ceux du contrôle des habitants mais fonctionnels. Un grand bureau partagé par les deux agents communaux est agrémenté d'un petit local pour accueillir les externes qui permet de garantir toute la discrétion nécessaire.

La police est également satisfaite de sa tâche auprès de la population et de son organisation. Ramenée à l'essentiel, avec des plannings clairs qui ont été élaboré par notre syndic, nos gendarmes peuvent passer les 60% de leur temps dehors ! M. Logos apprécie cette qualité du service qu'il peut offrir à la population en étant vu. Des policiers visibles rassurent la population.

Piscine :

2009 a été l'année (avec celle de la canicule vécue en 2003) qui a vu le plus fort taux de fréquentation de ces dix dernières années. Les pertes ont donc été nettement inférieures à celles budgétées et c'est tant mieux. Les pertes ne s'expliquent que par une météo capricieuse.

La piscine est un lieu convivial fort apprécié de la population et des jeunes qui aiment s'y retrouver autant en soirée que la journée. Monsieur Noverraz qui a accueilli les visiteurs tant à la piscine qu'à la buvette en compagnie de son épouse a souhaité concentrer ses activités sur le gardiennage de la piscine seulement. Deux restaurateurs locaux ont été approchés et c'est finalement M. Serge Cuendet qui a signé un bail d'une année. En tant que locataire des lieux, toute la gestion de la buvette lui est confiée ainsi que l'engagement du personnel.

Police des constructions :

Sur les 29 projets mis à l'enquête publique en 2009 seuls 3 ont fait l'objet d'oppositions. Ces oppositions ont pu être levées.

Circulation dans le bourg et alentours :

Le problème de l'augmentation du trafic dans Aubonne demande une réflexion globale. Il est urgent que le canton fasse le point sur les nuisances sonores liées à la circulation routière. Pour le moment, les changements provisoires installés à l'Av. du Chêne ne font que résoudre le problème de la fluidité du trafic, sans permettre une résolution du problème de la vitesse. La Municipalité est consciente de ce problème est étudie différentes variantes pour mettre en place rapidement le 30km heure à cet endroit. La CoGest est d'avis que cette réflexion

pourrait être étendue à tout le territoire du Bourg et de ses alentours y compris le quartier des Clos.

Une collaboration efficace a été mise en place entre les commerçants, les communes d'Aubonne, d'Etoy et d'Allaman pour poser clairement les difficultés de circulation à la sortie de l'autoroute. Les bouchons du samedi ont été reconnus par l'Etat. Une étude est actuellement en cours et elle est financée par l'Ofrou (L'office fédéral des routes). Elle porte sur un système de déviation du trafic arrivant de Lausanne par la route de délestage passant par le giratoire à la hauteur du Domaine d'Es Bons. Actuellement le système mis en place les jours d'affluence seulement pourrait devenir définitif. A terme c'est toute la sortie des voitures du parking d'Ikea qui devrait être revue.

Police et prévention :

En 2009 de jeunes tagueurs ont « repeints » plusieurs murs de la cité. Ils ont été dénoncés et ont pu être appréhendés. La Municipalité a choisi de se porter garante pour eux auprès des lésés et à mis beaucoup d'énergie pour que cette affaire trouve son épilogue localement sans saisir le Tribunal des Mineurs. Cela n'a été possible que grâce au dialogue entamé avec les plaignants qui ont joué le jeu et retiré leur plainte.

Ces jeunes en contrepartie de la finance avancée font des travaux d'intérêt public pour la Commune afin de rembourser leur dette. Nous nous trouvons ainsi devant une solution « condamnation-prévention » qui veut qu'avec la réprimande on accompagne le geste d'une main sur l'épaule. Cette façon de faire est à saluer.

Bâtiments communaux :

Pavillon du Chêne :

Ce pavillon abrite les WC publics. Ils sont chauffés et éclairés en hiver et ne servent à personne. Cela représente un coût superflu d'autant que des WC publics sont à proximité de la buvette du FC Chêne Aubonne. La commission souhaite mise à disposition de WC publics soit revue.

Développement durable, environnement :

Bâtiments communaux : Produits d'entretien

L'entretien des bâtiments communaux voit l'achat de produits en constante hausse depuis 2007. En 2009 environ 70'000. —ont été dépensés pour l'achat de matériel et produits d'entretien. Actuellement la priorité n'est pas donnée à des matériaux recyclables et biodégradables. Seul est pris en considération le prix d'achat, ce que la CoGest trouve regrettable. Cela fera l'objet d'un vœu.

La Commune a choisi de prendre de la vaisselle entièrement compostable pour toutes les manifestations qu'elle organise ; la CoGest souhaiterait que les produits de nettoyage fassent aussi l'objet d'une réflexion.

Promotion des énergies renouvelables :

21 projets ont fait l'objet la demande de subside en vigueur depuis début 2009 auprès du service des travaux et des services industriels.

Cela comprenait : 3 vélos électriques, 4 capteurs solaires, 8 changements de fenêtres et 1 scooter électrique.

Les subventions accordées oscillent entre 10% pour un vélo électrique (prix d'achat moyen entre Fr. 2'000 et Fr. 4'000. —.)

Entre 12 et 16 % pour des changements de fenêtres et divers travaux.

Les subsides sont accordés sur la base d'un dossier, des factures payées pour les matériaux utilisés et d'une visite des lieux par un représentant municipal compétent.

Actuellement il y a dans le fonds de réserve : 136'971. —et en 2009 seul Fr. 4'079. —ont été accordés les dossiers n'ayant pas tous été traités dans l'année de leur demande.

La rénovation de l'immeuble Trévelin 18 fera aussi l'objet d'une demande de subside, la rénovation suivant les directives Minergie

Projet de géothermie :

Les travaux d'analyse de potentiels pour Aubonne en géothermie ont avancés et on pourrait avoir des résultats en 2010 déjà.

Projet de séparatif et de chauffage à distance au Chêne :

Le projet de préavis pour la mise a l'étude du séparatif et du chauffage a distance avec l'installation d'une chaudière à bois qui devait voir le jour en 2009 a été retardé en raison de problèmes techniques. Ce projet reste d'actualité.

Tri et gestion des déchets :

Depuis l'année 2000 la Commune essaie de mettre en place une politique des déchets cohérente et fiable à long terme. Beaucoup de projets sont à l'étude mais tardent à arriver. Le canton tarde à donner une direction claire et crédible aux Communes. Difficile de mettre en place un règlement sans concertation régionale. Cette concertation se fait par le biais de la Sadec. Contre toute attente la Municipalité a décidé de mettre en place des containers enterrés dans le quartier des Clos afin d'offrir la possibilité de trier les déchets « papier » et « ordures ménagères ». Cela servira de test pendant 1 an et pourrait être renouvelé. Les nouveaux bâtiments locatifs aux Clos sont équipés de containers pour leurs locataires.

La collaboration avec Germanier Ecorecyclage SA porte uniquement sur l'élimination des gazons de la commune.

STEP :

L'élimination des micropolluants dans nos eaux usées verra la centralisation des STEPS régionales.

Actuellement seules les grandes STEPS sont équipées pour cette élimination. On va vers un rapprochement pour diminuer les coûts d'une part et être plus opérationnel d'autre part. Aubonne pourrait être un centre de traitement performant après modernisation.

Forêts :

Au niveau comptable, ce domaine gagnerait en transparence si les aspects financiers liés à l'entretien des berges, des cours d'eau et de l'écrin de verdure pouvait y être dissociés.

Tourisme et culture :

La mise en place de la taxe intercommunale de séjour opérationnelle.

La taxe intercommunale de séjour est encaissée par la Commune par le biais des fiches d'Hôtel. L'ARCAM qui gère le Fonds pour l'équipement touristique prépare un préavis qu'elle est entrain de peaufiner.

La collaboration de la Municipalité avec la commission culturelle pour l'élaboration de manifestations est un succès.

Le festival de la Côte cher aux Aubonnois annulé en 2008 et annoncé possible en 2010 est sur le point de fédérer des forces nouvelles.

Plan général d'affectation (PGA) :

La municipalité espère sa mise à l'enquête pour la fin 2010. La commission souhaiterait que l'on intègre la volonté de créer un ou plusieurs bâtiments avec des loyers « pas trop chers » et qui ne soient de pas trop grandes surfaces. Afin que les jeunes désirant rester à Aubonne puissent louer un appartement avec un loyer en relation avec leur salaire.

Nous souhaiterions également que la somme de Fr. 15'000. —soit clairement inscrite et demandée à toute nouvelle construction qui ne comprendrait pas de place de parc. Cette finance permettrait à terme de financer un parking qui ne serait pas à la charge de tous.

3) Vœux :

1) Pavillon du Chêne :

La commission souhaite une meilleure utilisation de ce bâtiment. Par exemple en faisant la promotion de sa location à des tiers et en supprimant le chauffage de l'éclairage de WC publics qui l'abritent et qui sont à la charge communale pour Fr. 6'000. --. Des WC publics sont à proximité, à côté de la buvette du FC Chêne Aubonne et pourraient être mieux indiqués. L'installation de WC serait plus judicieuse au point d'information du Kiosque.

- 2) **Produits d'entretien :** Une approche écologique est souhaitée pour l'utilisation des produits de nettoyage pour l'entretien des bâtiments communaux notamment en utilisant si possible des produits de nettoyage biologiquement bien dégradables.
- 3) **Arboretum :** Etudier et concevoir prochainement l'amélioration de la desserte de l'Arboretum. En installant un sens unique à l'entrée du ch. De Plan par la RC 54 et en faisant ressortir les véhicules par les Rochettes en modifiant son épingle à cheveu. Cette modification aurait pour effet de sécuriser l'entrée dans le Vallon qui est actuellement dangereuse. Le développement de l'Arboretum et la venue de cars de voyageurs s'en trouveraient plus aisés.
- 4) **Circulation :** la commission souhaite qu'un échéancier clair soit établi quant aux travaux qui vont être effectués pour essayer de solutionner l'engorgement du centre d'Aubonne et de ses alentours. Nous souhaitons que l'étude du 30km/heure soit étendue pour tout le territoire communal à forte densité de population.
- 5) **Parking :** la mise en place d'une taxe de Fr. 15'000. —pour tout nouveau logement construit sans place de parc aurait pour but de financer un fonds pour créer un parking. Cette taxe devrait figurer au nouveau P.G.A (Plan général d'affectation) qui actuellement ne prévoit qu'une taxe de Fr. 2'000. —

5.1 Macarons : étudier la possibilité de proposer des macarons à louer mensuellement pour favoriser les résidents de quartiers tels que le Pignolat ou la rue Tavernier.

- 6) **Logements futurs :** Que des mesures claires soient prises lors de l'élaboration du prochain PGA pour que la Commune se porte acquéreur de parcelles constructibles dans les zones possibles d'extension. Ceci afin de garantir des loyers « abordables » aux jeunes qui voudraient rester vivre à Aubonne.
- 7) **Vœu de la COFIN :** La commission des finances verrait d'un bon œil une rétrospective des charges et dépenses de fonctionnement, à 3 ou 5 ans, figurer dans les comptes communaux, pour en apprécier leur évolution.

4) Conclusions :

Au terme de son mandat la CoGest a pu apprécier tout le travail fourni par notre Municipalité qui gère au mieux le ménage communal avec une vision qui se veut ouverte sur la région. Une bonne entente règne au sein de notre exécutif. Elle a à cœur de maintenir une bonne ambiance de travail au sein de son administration et se veut disponible pour les habitants.

La CoGest remercie le personnel communal dans son ensemble qui collabore par son travail au rayonnement de notre cité.

Fort de ce qui précède la commission de gestion vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) D'adopter :

- a) Les comptes 2009 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Fr. 27'290'467.80** aux recettes ;
Fr. 27'071'094.53 aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de recettes de **Fr. 219'373.27**.
- b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Fr. 33'989'806.20**

2) D'accepter la gestion de la Municipalité pour l'année 2009.

3) De donner décharge de leur mandat à la commission de gestion et à la commission des finances.

Aubonne, le 6 juin 2010

La rapporteuse :

Catherine Aellen

Annexe : rapport de la commission des finances